



2026 / 58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-HUIT HEURES TRENTE sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

BOGNIER Olivier – BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUCOURTIL Marc – KALIAKODAS Evelyne – LEDANOIS Samuel – MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MONEY Sylvie – MORIN Jean Yves – PARMENTIER Marlène – POINTET André – RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : ANDRIOLLO Corinne à COLLOMB Daniel
DUNAND François à MONEY Sylvie
POULIN Nathalie à DUCOURTIL Marc

EXCUSÉ : BILLIET-PRADES Yves

ABSENTE : GACON Christine

Date de Convocation :
23 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 19
Votants : 22

Monsieur Olivier BOGNIER est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Désignation du représentant au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Président expose à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un représentant de la collectivité au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui offre aux agents de la fonction publique territoriale des prestations sociales dans un cadre juridique sécurisé moyennant une cotisation des collectivités adhérentes.

Vu l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération 2026/47 du 30 avril 2026 relative à l'adoption du principe du vote à main levée ;
Vu les dispositions régissant le fonctionnement de l'organisme pour lequel il est procédé à la désignation d'un délégué ;
Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil Communautaire, il convient de désigner un délégué appelé à représenter la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche au sein du CNAS ;
Vu les résultats de l'élection,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur François DUNAND en tant que représentant des élus de la CCVA au sein du CNAS.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
22			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le secrétaire de séance,

Olivier BOGNIER

Le Président,

André POINTET.

